

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 19 juin 2023
N° CP-2023-5-3-3
N° applicatif 6253

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Service consulté

BILAN DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION 2022 AU SYNDICAT AUTONOME DES INTERNES D'ALSACE

Résumé : Ce rapport vise la communication à l'assemblée du bilan de l'utilisation de la subvention de 30 000 euros allouée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 au Syndicat Autonome des Internes d'Alsace (SAIA) au titre des journées d'accueil des nouveaux internes en médecine en Alsace.

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite anticiper au mieux les problématiques de la désertification médicale, voire les enrayer pour certains de ses territoires déjà classés parmi les zones sous dotées en présence médicale. Pour cela, elle a décidé de contribuer à l'accueil des nouveaux internes en médecine organisé annuellement par le Syndicat Autonome des Internes d'Alsace (SAIA).

S'agissant d'un syndicat, le SAIA est soumis à l'article L 3231-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les structures locales des organisations syndicales représentatives subventionnées sont tenues de présenter au conseil départemental un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

Par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-10-12-5 du 14 novembre 2022, la collectivité a décidé d'allouer 30 000 € de subvention au SAIA en soutien à ses activités d'accueil des nouveaux internes de la faculté de médecine de STRASBOURG.

Cet accueil se déroule sur une dizaine de jours fin septembre/début octobre chaque année. Il alterne:

- les temps de choix des premiers stages (milieu libéral et hospitalier notamment) ;
- les temps récréatifs et de loisirs destinés à permettre aux internes d'apprendre à se connaître et à connaître l'Alsace ;
- et les temps d'informations institutionnels : faculté de médecine, ARS, CeA (tenue d'un stand, interventions des médecins PMI et CLAT et de la Vice-Présidente en charge de la santé)...

Ces journées ont ainsi permis de valoriser l'Alsace et les fonctions de médecin au sein de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des internes souvent originaires d'autres régions et de mettre l'accent sur la découverte du sud Alsace, là où les zones médicalement sous denses sont les plus nombreuses.

En visitant le sud Alsace lors de ces journées, les internes ont ainsi pu appréhender plus positivement les possibilités de stages dans le Haut-Rhin. Et la distance avec la faculté de STRASBOURG ou les difficultés de mobilité et de logement dans des territoires plus excentrés ont pu être relativisés.

Un futur médecin qui découvre, lors de ces journées d'accueil, le potentiel de la région, son attractivité, ses atouts, pourra être plus enclin à s'y installer à l'issue de son internat.

On notera à ce titre que chaque année ce sont près de 120 nouveaux internes en médecine générale qui intègrent la formation en Alsace et donc autant de potentiels futurs praticiens qui pourraient choisir de s'y installer.

Le sérieux du SAIA, l'impact positif de ces journées dédiées aux nouveaux internes à leur arrivée en Alsace et son action en perspective du maintien d'une offre médicale la plus homogène possible sur nos territoires, laissent présager la pérennisation de la collaboration débutée en 2022 avec ce partenaire.

En annexe à ce rapport, le SAIA présente le bilan chiffré de son action 2022 et précisément l'emploi qu'il a eu de la subvention de 30 000 € allouée par la collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication.